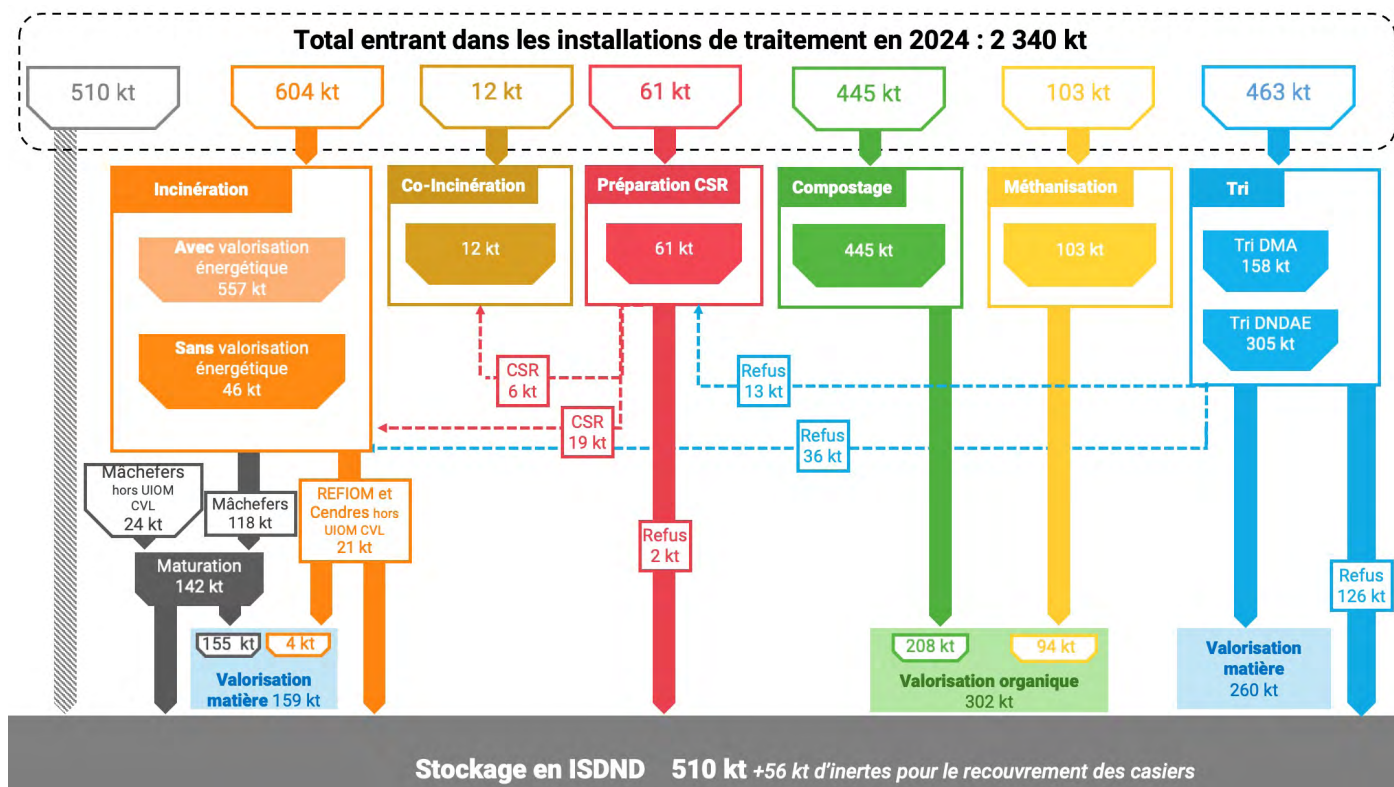


OBSERVATOIRE REGIONAL DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE

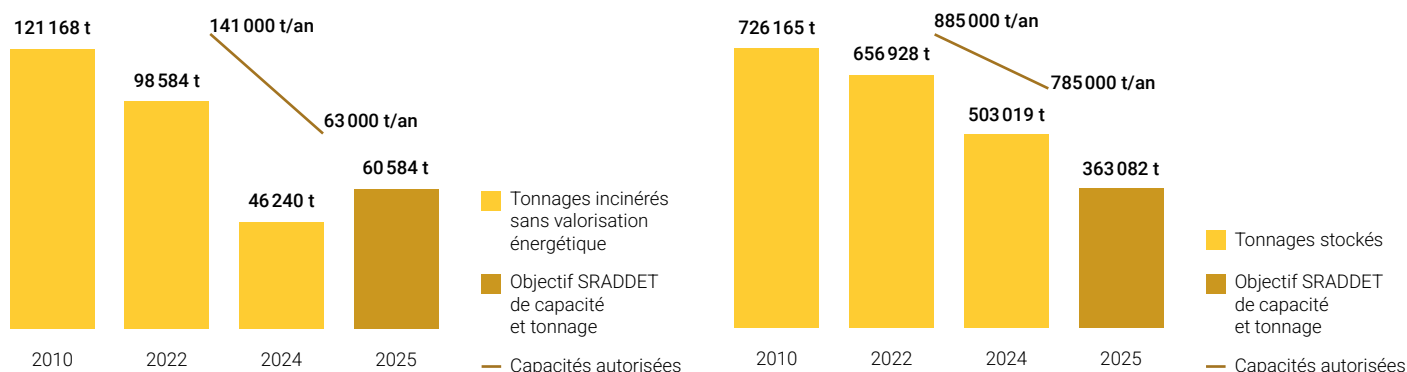
La région Centre-Val de Loire compte également 22 installations de tri des déchets dont 5 centres de tri des collectes sélectives et 17 centres de tri des Déchets des Activités Economiques. Ces installations ont permis de traiter 157 646 tonnes de collectes sélectives et 304 873 tonnes de déchets des activités économiques dont environ 260 000 tonnes ont fait l'objet d'un recyclage ou d'une valorisation matière.



L'un des principaux objectifs de ces missions d'enquête et d'analyse des données est de pouvoir confronter les indicateurs aux objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable

et d'Égalité des Territoires (SRADDET) en Centre-Val de Loire. Parmi ces objectifs, trois sont relatifs au traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).

Objectif atteint	Objectif en cours d'atteinte	Objectif à surveiller
Orienter, dès 2020, 100% des mâchefers valorisables issus de l'incinération des déchets vers des filières de valorisation (dans les conditions prévues par la réglementation).	Réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en incinération sans valorisation énergétique en 2020 par rapport à 2010, puis de 50 % en 2025. En 2024, les tonnages sont inférieurs aux tonnages à atteindre pour répondre à l'objectif SRADDET.	Réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installations de stockage de déchets non dangereux non inertes (DNDNI) en 2020 par rapport à 2010, puis de 50 % en 2025. En 2024, les tonnages sont supérieurs aux tonnages à atteindre dans le cadre de l'objectif SRADDET.



CENTRE-VALDELOIRE.FR

